



Champ'AGJIR

**Café Débat n°5
23 novembre 2010**

**Compte-rendu par
Emilie VERHILLE et Karine FENAUX**

Groupe de réflexion : Emilie VERHILLE, Karine FENAUX, Aurélie-Réiane FERRARA

Maladie professionnelle (MP) : où trouver les informations pertinentes sur Internet ?

1. **INRS** (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) : <http://www.inrs.fr/mp>.
Dans le menu déroulant sur la gauche, choisir "base de données" puis "tableau des maladies professionnelles", ou lien direct : <http://inrsmp.konosphere.com/cgi-bin/mppage.pl>.
Recherche possible par pathologie, par métier, ou par numéro du tableau. Facile d'utilisation.
2. **Atousanté** : site "tout public" qui reprend la définition d'une MP, l'interprétation des tableaux, la définition du délai de prise en charge, etc. Explications très claires.
http://www.atousante.com/maladies_professionnelles
3. **CRAMIF** (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France) :
<http://maladies-professionnelles.cramif.fr/maladies-professionnelles-reperer.php>
Recherche d'une MP (renvois aux tableaux du site de l'INRS), récapitulatif des formalités à accomplir pour la déclaration. Contacts utiles... mais seulement en Ile de France !
4. **Ameli.fr** : difficultés d'y trouver des informations pertinentes. A oublier. Si vous insistez :
http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/les_formalites_et_declarations/les_formalites_et_declarations_mp_1.php#name1

Après débat, quelques conseils complémentaires...

- Inscrire le numéro du tableau sur le formulaire cerfa.
- Toujours bien préciser le coté droit ou gauche.
- A chaque prolongation, noter le caractère évolutif : sinon, risque de consolidation à tort...

EN RESUME :

- **Pour rechercher si une maladie figure dans un tableau :**
<http://inrsmp.konosphere.com/cgi-bin/mppage.pl>
- **Pour rappel des modalités de reconnaissance d'une maladie professionnelle :**
<http://maladies-professionnelles.cramif.fr/maladies-professionnelles-declarer.php>
- **Et si vous vous demandez encore « c'est quoi le délai de prise en charge ? » :**
http://www.atousante.com/maladies_professionnelles